



COMMUNE DE MURVIEL LES BÉZIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 16/12/2021 À 19H À LA MEDIATHEQUE

ETAIENT PRESENTS : HAGER S. – GIL M. – JARLET A. – SOULIER G. - MICHAUD S – DEJEAN PUCHE C. – GUITTARD JM. – PUIG C. - BATALLO A.– FUENTES M.E. - ROBIN F. - DURANDEU R. - BARO C. – PAMBRUN B. – MEROU N. - CHELLY S. -

ABSENTS EXCUSES : GARCIA S. – BLASI F. – DUMONT M. - BIROT-MORENO C. – PELLICER M. - VANDAELE N.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GIL Martine

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité,

INFORMATIONS

Concession au Cimetière : M. le Maire informe de la demande de Mme FOUR sollicitant une concession à perpétuité. Elle s'était renseignée auprès des services municipaux avant le nouveau règlement, mais n'avait pas pris de décision. Entre temps le nouveau règlement qui supprime les concessions à perpétuité a été approuvé et s'applique de droit. En conséquence, il n'est pas possible de donner une suite favorable à sa demande.

Conseil Départemental : M ; le Maire informe du courrier du Département informant des nouveaux procédés moins polluants sur les revêtements de routes différents des enrobés à chaud et utilisant des matériaux recyclés.

Région Occitanie : M. le Maire informe de la subvention de 25707 € attribuée par la Région pour la réfection des menuiseries de l'école élémentaire.

Remerciements : M. le Maire informe du courrier de remerciements de l'Agence Bastien Immo pour les illuminations de Noël sur la Commune.

FCPE du Collège : M. le Maire informe de la demande formulée par la FCPE du Collège d'autorisation de vide grenier et buvette le 03/04/2022. Accord du Conseil

APEMA : M. Le Maire informe du courrier de remerciements pour le versement de la subvention annuelle 2021.

AGENCE POSTALE : RECRUTEMENT AGENT CONTRACTUEL

M. le Maire rappelle au Conseil, le projet de création d'une agence postale. Il indique que les responsables de services postaux ont informé de la fermeture de la Poste de Murviel les Béziers au 31/12/2021.

Il indique en conséquence qu'afin de maintenir un service de proximité, la mission de l'Agence Postale est prévue dès janvier 2022 dans les locaux de la Poste actuelle en attendant la réalisation des travaux d'aménagement des nouveaux bureaux de l'Agence Postale Communale.

Il indique que les horaires d'ouverture au public seront optimisés, soit du lundi au samedi de 8h45 à 11h45, du lundi au jeudi de 14h à 15h30 et le vendredi de 17h à 19h afin d'avoir une amplitude horaire correspondant aux besoins actuels.

Il précise qu'afin de prévoir l'ouverture de l'agence postale, il y a lieu de créer un poste d'adjoint administratif à TNC 26h/35° pour une période de 6 mois à compter du 1^{er} janvier 2022. Il ajoute que cet agent assurera également l'accueil périscolaire pendant le temps de cantine scolaire. **Accord du Conseil Municipal**

CONVENTION MISE A DISPOSITION LOCAL AUX LADIES ROSES

M. le Maire rappelle au Conseil, que l'Association des Ladies Roses Ouest Languedoc ayant pour but de prendre en charge les patients atteints de maladies oncologiques et hématologiques a sollicité la Commune de Murviel les Béziers pour la mise à disposition de la salle Jean d'Arc, située au-dessus de l'ancienne caserne, et ce, afin d'organiser leurs ateliers thérapeutiques et soins.

L'utilisation des locaux s'effectueraient les mardis de 9h30 à 12h30, les journées des mercredis, jeudis et vendredis.

M. le Maire propose de signer une convention de mise à disposition à titre gracieux de cette salle communale avec l'Association des Ladies Roses à compter du 01/01/2022 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Accord du Conseil Municipal.

DECISIONS MODIFICATIVES

M. le Maire informe le Conseil que dans le cadre de l'armement de la Police Municipale l'achat du matériel de sécurité s'effectue sur un compte particulier et qu'il y aurait lieu de réaliser des virements de crédits comme suit :

Section INVESTISSEMENT

Dépenses

Compte 2315-230 sport et sécurité : - 2100 €

Compte 21568-230 sport et sécurité : + 2100 €

Accord du Conseil

CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE :

Le Maire rappelle que le Centre de Gestion de l'Hérault (CDG 34) a retenu pour le compte des collectivités et établissements employant au plus 29 agents relevant de la CNRACL un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986 ;

Le Maire expose que le CDG 34 a communiqué à la commune les résultats de la consultation ; Que la rémunération du CDG 34 pour l'adhésion à la mission facultative de mise en place et du suivi du contrat d'assurance statutaire est fixée annuellement à 0,12% de l'assiette de cotisation choisie pour la garantie des risques statutaires

Le Conseil accepte la proposition suivante du Courtier/Assureur : **GRAS SAVOYE/GENERALI** :

Durée du contrat : à compter du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2025

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de six mois.

Adhésion au contrat pour les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :

Les risques assurés sont : Décès / Accident de service & maladie imputable au service / maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire Maladie de longue durée, longue maladie, Maternité, adoption, paternité.

GARANTIE : Tous les risques, avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire avec un taux de 6,90%.

MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL A L'ALSH DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES

M. le Maire rappelle la délibération n°7-17/12/21 du 17/12/2021 renouvelant la mise à disposition d'agents auprès de la Communauté de Communes des Avant-Monts pour les services de nettoyage et de cantine de l'ALSH intercommunal pour 2021.

Il indique qu'il y aurait lieu de prévoir le renouvellement pour l'année 2022 comme suit : Les adjoints d'animation sont mis à disposition, pendant les vacances scolaires selon les jours d'ouverture de l'ALSH :

Pour le nettoyage : selon un roulement de deux agents pour le nettoyage comme suit : 4h30 par jour, soit un total prévisionnel d'heures pour l'année 2022 de 324 heures,

Pour le service de restauration selon un roulement, un agent comme suit 3h30 (de 11h/14h30) par jour soit un total prévisionnel de 252 heures pour 2022.

Il est précisé qu'il s'agit d'un prévisionnel total de 576 heures à ajuster selon les dates réelles d'ouverture du centre. Ces agents interviendront selon un planning bien défini et un état de présence sera dressé à chaque fin de trimestre pour indiquer le nombre réel d'heures effectuées, qui seront facturées à la Communauté de Communes les Avant-Monts.

Le Conseil Municipal accepte la mise à disposition des adjoints d'animations auprès de la Communauté de Communes des Avant-Monts, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2022, pour le service restauration et le nettoyage des parties communes des locaux scolaires utilisées par l'ALSH Intercommunal, selon les modalités indiquées ci-dessus.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DE LA POSTE A LA COMMUNE

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal, que dans l'attente des travaux d'aménagement de l'Agence Postale Communale à l'espace du 19 mars 1962, il a été convenu avec les responsables de la poste la mise en place de l'agence postale communale dans les locaux existants au 01/01/2022 suite à la fermeture du bureau de Poste.

Il présente au Conseil, le projet de convention de Poste Immo, de mise à disposition gratuite des locaux de la Poste actuels à la Commune de Murviel les Béziers et ce du 01/01/2022 au 31/08/2022, (au-delà de cette date un loyer serait facturé à la commune).

Accord du Conseil.

CONVENTION DE PARTENARIAT : AGENCE POSTALE COMMUNALE

Compte tenu de la diminution du niveau d'activité d'un certain nombre de bureaux de poste et de la volonté de maintenir son réseau, la Poste a souhaité proposer aux communes la gestion d'agences postales communales offrant des prestations postales courantes.

La présente convention établit les conditions dans lesquelles certains services de la Poste (définis à l'article 2) sont proposés dans le cadre de l'agence postale communale située sur le territoire de la Commune de Murviel les Béziers fonctionnellement rattachée au Bureau centre « Béziers Citadelle ».

La présente convention définit également les modalités de gestion du personnel chargé d'assurer les prestations postales, les conditions de fonctionnement de l'agence postale communale, les conditions de mise à disposition d'un local et la prise en charge des frais y afférent.

En contrepartie des prestations fournies par la Commune, la Poste versera une indemnité compensatrice forfaitaire mensuelle prévue en annexe, ainsi qu'une indemnité exceptionnelle d'installation, égale à trois fois le montant de l'indemnité compensatrice mensuelle définie à l'article 5 de la Convention.

Le Conseil Municipal :

- Se prononce favorablement sur le contenu, les modalités de mise en œuvre, le coût et les responsabilités respectives qui découlent du projet de convention de partenariat,
- Autorise M. le Maire à signer la présente convention

CONTRAT DE DEUX JOURS REMPLACEMENT SECRETARIAT MAISON DE SANTE

M. le Maire informe le Conseil, que la secrétaire de la maison de santé prend des congés annuels et qu'il y aurait lieu de la remplacer, du moins pour deux matinées les 27 et 28 décembre 2021 de 8h30 à 12h (soit un total de 7h)

Il propose de recruter pour ces deux matinées un agent non titulaire à temps non complet.

Le Conseil décide la création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet du 27 au 28 décembre 2021 de 8h30 à 12h (soit un total de 7h), charge M. le Maire de procéder au recrutement et de signer tous les documents liés à ce contrat.

AUTORISATION DE RECRUTEMENT POUR REMPLACEMENT

M. le Maire rappelle au Conseil, la délibération du 23/08/2016 autorisant le recrutement d'agents contractuels en cas d'absences pour congés annuels, de maladie, des personnels titulaires ou contractuels. Il indique que suite au renouvellement de l'assemblée, il y aurait lieu de l'actualiser comme suit : en application des dispositions de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative au statut de la fonction publique territoriale, il est possible de recruter des agents non titulaires pour assurer le remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent non titulaire momentanément indisponible pour les motifs suivants : congé annuel, congé de maladie, de grave ou de longue maladie, congé de longue durée, rappel ou maintien sous les drapeaux ou participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelle, de sécurité civile ou sanitaire, autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Les contrats sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer. Ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent pour faciliter la prise de poste par le remplaçant.

Le Conseil autorise le Maire à signer les contrats de travail en fonction des besoins de remplacement en précisant l'emploi et le niveau de rémunération en cohérence avec les fonctions à assurer.

DEMANDE DE SUBVENTION : CITY STADE

M. le Maire rappelle à l'assemblée délibérante, le projet d'aménagement d'un City Stade à proximité des équipements publics communaux) rue de l'Abéouradou.

Il indique que les travaux sont estimés à la somme de **185800 € HT** (études et missions connexes comprises et qu'il y aurait de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental pour réaliser ce projet.

Le Conseil Municipal accepte le projet d'aménagement d'un **City Stade** pour un montant total de **185800 € HT** (études et missions connexes comprise) et sollicite des subventions auprès du Conseil Départemental et de la Région Occitanie.

SUBVENTION AU COLLEGE LE CEDRE

M. le Maire informe l'assemblée délibérante, du courrier du Collège Le Cèdre sollicitant une subvention de 1000 € pour l'année 2022 pour les voyages scolaires des élèves de la Commune de Murviel les Béziers : classe de neige, sorties pédagogiques...

M. le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer

Le Conseil Municipal, accepte la demande de subvention formulée par le Collège le Cèdre pour l'année 2022, donne son accord de principe pour le vote d'une subvention **d'un montant de 1000 €** (mille euros) et dit que les crédits seront prévus au Budget Primitif 2022.

LANCEMENT PROCEDURE DE MARCHE PUBLIC POUR L'EXTENSION DES ATELIERS

M. le Maire rappelle à l'assemblée, le projet d'extension des ateliers municipaux et indique qu'il y aurait lieu de lancer la consultation des entreprises pour un démarrage des travaux début 2022.

Il précise que des mesures de publicités selon la procédure adaptée (MAPA) seront appliquées sur une ou plusieurs plateformes de marché public.

Le Conseil Municipal approuve le lancement de la consultation pour la réalisation des travaux d'extension des ateliers municipaux et le charge de réaliser toutes les mesures de publicités nécessaires selon la procédure adaptée.

QUESTIONS DIVERSES

Salle multi-activités : Compte tenu du contexte sanitaire, et les recommandations du Préfet, Mme GIL fait le point sur l'occupation de la salle multi-activité par le Relais d'Assistante Maternelle et l'Orchestre de Pays.

Micro-crèches : Mme GIL et M. le Maire informent le Conseil sur les projets de micro-crèches privées en cours d'études sur le territoire intercommunal.

Gôûter de Noël : Mme MICHAUD informe des remerciements des écoles pour la distribution du goûter de Noël aux enfants qui ont été ravis.

Mission Locale d'Insertion (MLI) : Mme MICHAUD donne le compte rendu de la réunion de présentation des Contrats Jeunes. Un rendez-vous avec les responsables de la MLI sera prévu en mairie pour avoir plus de renseignements sur tout ce qui peut être proposé aux jeunes de moins de 26 ans.

Banque Alimentaire de l'Hérault : M. le Maire fait part de ses remerciements à l'ensemble du Conseil et aux bénévoles, qui se sont investis lors de la collecte à laquelle 1.98 tonnes de produits ont été donnés (soit 400 kg de plus que l'année dernière). Le Magasin LIDL a été remercié pour son aide lors de l'organisation de cette opération et nous a fait part de la satisfaction de sa Direction Régionale.

Illuminations : M. le Maire remercie et félicite Mme PUIG, la Commission Festivité, les services municipaux ainsi toutes les personnes et associations qui ont participé aux décorations de Noël de la Commune et à leur installation.

Plantations Vasques : M. LOUBET informe du devis de plantation des vasques d'un montant de 1269 €. Accord du Conseil

Aide de lavage : Le bilan 2021 de l'aire de lavage est présenté au Conseil ; Pour les abonnés n'utilisant pas ce service, un justificatif sera demandé. M.BATALLO informe du projet de location de benne à discuter pour 2022.

Projet de logements : M. GUITTARD présente le projet de création de logements aidés avenue de la République, dans le bâtiment existant et en construction sur le terrain annexe.

Economies d'énergies : Suite à la mise en place d'un suivi des consommations d'électricité dans les bâtiments communaux, notamment dans la salle multi activités, il est constaté une très forte baisse de la consommation électrique.

Mme PUIG informe de la demande d'un foodtruck de produits exotiques : accord du Conseil pour le mardi matin au marché.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h

Pour extraits conformes affichés en mairie,

Le Maire, Sylvain HAGER

